

Quartier Jardin des Plantes

Compte Rendu
Séance du
16/11/2017



Ordre du Jour :

1. Point sur la propreté, la sécurité et les nuisances du quotidien avec la participation de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, de la Direction de la Propreté et de l'Eau.
2. Réhabilitation d'un ancien garage automobile en logements au 25, rue Poliveau par la COGEDIM.
3. Divers

1. Point sur la propreté, la sécurité et les nuisances du quotidien avec la participation de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, de la Direction de la Propreté et de l'Eau et du Commissariat du 5^e

Madame Hélène HAUTVAL, élue en charge de la propreté, de la voirie, des déplacements et des espaces verts ouvre la séance, et excuse le retard de Madame la Maire Florence BERTHOUT. Madame HAUTVAL accueille les nouveaux conseillers de quartier issu du renouvellement du troisième collège qui concerne les habitants et les travailleurs de l'arrondissement, et leur souhaite la bienvenue au nom des élus et de toute l'équipe municipale avec qui le conseil de quartier est amené à travailler.

Madame HAUTVAL introduit ensuite le premier point à l'ordre du jour, à savoir le point sur la propreté et la sécurité, et présente Monsieur BOUDROT chef d'exploitation de la division des 5^e et 6^e arrondissements de la DPE, et Monsieur JEAN-ALPHONSE, de la DPSP.

Présentation de l'organisation des services de propreté dans le 5^e








Monsieur BOUDROT présente les services de propreté. La division 5^e et 6^e arrondissement compte 340 éboueurs répartis également sur les deux arrondissements. Ils travaillent 7 jours sur 7 et tous les jours de l'année, excepté le 1^{er} mai. En période normale, les plages horaires s'étendent de 6 heures à 20 heures, et en période estivale, jusqu'à 23h30. Un atelier territorial situé place Bernard-Halpern regroupe une quarantaine d'agents qui travaillent, essentiellement, sur le quartier Jardin des Plantes. Les agents assurent la collecte des ordures ménagères, des multi-matériaux, le changement de corbeilles, et la collecte des encombrants. Sur le secteur Jardin-des-Plantes, cinq bennes tournent tous les jours, trois pour les ordures ménagères et deux pour les multi-matériaux. La collecte des ordures ménagères est assurée tous les jours, celle des multi-matériaux deux fois par semaine, à savoir le lundi et le jeudi pour la partie située entre les boulevards du sud de Saint Marcel et Buffon, et le mardi et le vendredi pour le reste. Une petite partie, vers la rue Pascal, est collectée le mercredi et la samedi. La collecte est assurée de 6 heures à midi. La collecte du verre effectuée le samedi matin est assurée par un prestataire privé. La collecte des corbeilles est assurée tous les jours, voire deux à

trois fois par jour sur certains sites, comme la place de la Contrescarpe. Suite à un objectif fixé en accord avec la mairie du 5^e arrondissement, tout l'arrondissement est lavé au moins une fois par semaine, et quatre à cinq interventions de balayages sont réalisées chaque semaine. Le service s'occupe également de la pose, de la dépose et de l'entretien des panneaux électoraux en période électorale. En période hivernale, il réalise le sablage et le salage de points stratégiques comme les écoles, les sorties de métro ou encore les bâtiments administratifs. Il réalise également des prestations ciblées afin de désherber ou d'enlever les graffitis. Le service travaille en collaboration avec la DPSP.

Présentation de la DPSP

Monsieur JEAN-ALPHONSE présente la DPSP qui vient de fêter ses un an. La DPSP a deux missions principales. La première est de porter secours et assistance à tous les personnels de la Ville de Paris, ainsi que la protection de tous les bâtiments et équipements de la ville. La seconde mission est la lutte contre les incivilités. Des actions de prévention et de verbalisation sont mises en place afin de mettre fin à un certain nombre d'incivilités, telles que les déjections canines, les jets de mégots, ou encore les affichages sauvages. Les agents interviennent en tenue et en civil, ils sont présents tous les jours, de 7 heures à 23 heures. Ils sillonnent à la fois le 13^e et le 5^e arrondissement et interviennent sur des secteurs ciblés et des rues identifiées.

Question des administrés

-  **Sur les déjections animales.** Il est demandé s'il serait possible d'installer près du magasin de toilettage pour chiens « Paradis canin » de la rue du Cardinal-Lemoine une poubelle, afin que les propriétaires de chiens puissent y jeter les déjections de leurs animaux. Le problème des déjections se pose également pour les chevaux qui passent régulièrement dans la rue Buffon.
-  **Sur les incivilités liées au vélo et aux cyclistes, et sur la circulation.** Malgré les campagnes faites contre l'affichage sauvage, des panneaux de signalisation pour les cyclistes sont souvent recouverts de tags, ou de papiers collés. Il est difficile de les enlever car un agent seul ne peut pas le faire sans que cela représente un danger. Par ailleurs, les cyclistes ne respectent pas toujours ces panneaux, ni les règles du code de la route, et il semble que les scooters ont tendance à emprunter de plus en plus les voies à contre sens prévues pour les vélos. La verbalisation des infractions de ce type est du ressort du commissariat (absent ce jour en raison d'une intervention).
-  **Sur la dératisation et le retrait de cadavres d'animaux.** Il existe pour les cadavres d'animaux une procédure spéciale ; ils sont retirés par le service de propreté. Les campagnes de dératisation sont faites à la demande, ou suite à des plaintes. La présence de rats est signalée boulevard Saint-Marcel, Monsieur BROUDROT en prend note.
-  **Au sujet des mégots.** On signale une présence importante de mégots à l'entrée du métro Censier Daubenton. Monsieur JEAN-ALPHONSE rappelle que la DPSP réalise des opérations de prévention et de verbalisation.
-  **Problème de propreté de la rue Buffon et présence de personnes à la rue.** Monsieur BOUDROT assure que la rue a le même programme de nettoyage que les autres et évoque la difficulté qu'il y a pour les services de la propreté à gérer les points où des personnes sans domicile fixe sont installées. Madame HAUTVAL précise, sur le sujet des personnes à la rue, qu'un CICA est organisé par la Mairie du 5^e le jeudi 7 décembre 2017.
-  **Sur les travaux de la voirie et des trottoirs.** Avant janvier 2016, les réfections des trottoirs creusés pour travaux étaient à la charge des concessionnaires et les services de la Voirie de la Mairie de Paris en avaient la supervision. Depuis, les concessionnaires doivent eux-mêmes faire appel à des entreprises pour effectuer ces réfections, et des irrégularités sont constatées. Monsieur Dominique TIBERI, élu en charge des conseils de quartier, de la caisse des écoles, de la sécurité et de la prévention, conseiller de Paris, explique avoir rapporté le problème en séance du Conseil de Paris, sans résultats visibles pour l'instant.
-  **Concernant les problèmes posés par les scooters et leur stationnement.** Il existe un manque de place de stationnement pour les deux-roues motorisés, ce qui provoque leur stationnement en

masse à des endroits où ils n'ont pas le droit de stationner normalement. La mairie essaie de pallier à ce manque de place en trouvant de nouveaux emplacements. Néanmoins, le stationnement deux-roues motorisées passe nécessairement par la suppression de places de stationnement voiture, ce qui n'est pas sans soulever d'autres problèmes.

❓ **Comment fonctionne le système des encombrants ?** On distingue deux types de dépôts d'encombrants : ceux qui sont fait sur rendez-vous, et ceux que l'on dit clandestins. Il est possible de prendre rendez-vous sur internet afin de faire enlever ses encombrants, le service est gratuit pour les particuliers. Le système des encombrants n'est pas destiné aux artisans ni aux entreprises. Il n'est pourtant pas rare de voir des dépôts clandestins que le service de propreté est obligé d'enlever pour des raisons de sécurité. Monsieur JEAN-ALPHONSE rappelle que les dépôts sur la voie publique peuvent faire l'objet de verbalisations et de sanctions. Sur la période du mois d'octobre, plus de 200 dépôts ont été verbalisés dans le 5^e, avec des amendes pouvant aller de 68 euros à plus de 1000 euros pour les entreprises.

2. Réhabilitation d'un ancien garage automobile en logements au 25, rue Poliveau par la COGEDIM.

Monsieur Côme CHEVALLIER, directeur de programmes chez Cogedim présente les travaux qui seront réalisés à compter de décembre 2017 au 25, rue Poliveau. Le projet se situe en cœur d'îlot, ce qui signifie que rien n'est visible depuis la rue. L'ancien garage présent à cet endroit va être réhabilité pour en faire un immeuble de logements, avec 27 logements accession et 10 logements sociaux, ainsi qu'un petit local commercial. Le chantier devrait durer environ vingt-quatre mois avec quatre grandes phases : les travaux préparatoires afin d'installer l'entreprise sur place, la phase de désamiantage et de démolition et la phase gros œuvre de reconstruction, qui devraient avoir lieu au cours de l'année 2018, la phase de travaux des corps d'état secondaires afin de finaliser l'intérieur du bâtiment, qui sera réalisée en 2019, et devrait avoir beaucoup moins d'impact sur le quartier.

Préalablement aux travaux, seront organisés des référés préventifs afin de faire un état des lieux sur les abords du chantier. Il s'agit d'une procédure consistant à demander au juge de nommer un expert judiciaire et d'organiser des visites de toutes les copropriétés voisines du chantier afin d'en constater l'état avant le chantier. Ainsi, toute dégradation pendant le chantier pourra être rapportée, constatée, et imputée, ou non, au chantier. Il s'agit d'une mesure de protection des avoisinants du chantier. D'autre part, une « boîte aux lettres chantier » sera mise en place afin de pouvoir communiquer avec les habitants du quartier, ainsi qu'un panneau expliquant l'avancement du chantier. Les abords du chantier seront nettoyés quotidiennement.

Il est prévu que le chantier occupe une partie du domaine public, et notamment le trottoir qui se trouve le long du bâtiment, avec une légère emprise sur la route afin d'y stationner les camions. Cette emprise de chantier sera présente pendant toute la durée des travaux. Le trottoir ne sera pas praticable pour les piétons pendant la semaine, de 7h à 19h, mais des passages piétons provisoires seront mis en place afin de rejoindre le côté pair de la rue. Un accès côté impair devrait être ouvert le week-end et le soir. À chaque fois qu'il y aura des camions en circulation, pour les besoins du chantier, un homme-traffic devrait être présent pour éviter tout conflit avec les piétons et tout accident.

✚ Question des administrés.

❓ **Quelle devrait être l'effet des travaux sur la circulation dans la rue Poliveau ?** La voie de circulation ne devrait pas être rétrécie, l'emprise sera faite de côté, en empiétant sur des places de stationnement. L'objectif est de maintenir en permanence la circulation des véhicules.

❓ **Concernant les travaux de désamiantage.** Ces travaux sont assez mineurs, il n'y a que quelques conduits amiantés à l'intérieur du garage. De fait, cette partie des travaux ne devrait durer qu'un à deux mois. Il existe un protocole bien particulier pour s'assurer qu'il n'y a aucune émission de particules d'amiante, avec un maître d'œuvre spécialisé. De plus, un bureau de contrôle passera de façon quasi quotidienne lors de ces phases sensibles. Pour revenir sur les

questions précises de calendrier et les détails concernant le désamiantage, Madame la Maire suggère d'organiser une réunion sur place courant décembre.

- ❖ ***Sur les livraisons et les risques d'embouteillages.*** Des rotations très précises sont prévues afin que les livraisons nécessaires au chantier puissent s'effectuer sans provoquer d'embouteillages. Afin d'assurer que les véhicules circulant dans la rue ralentissent aux niveaux du chantier, il est suggéré d'installer des coussins berlinois avant les passages piétons provisoires.
- ❖ ***Au niveau des emprises du chantier, que devient la piste cyclable ?*** La piste cyclable risque de créer des problèmes et d'être une source d'accidents pendant la durée des travaux, aussi Madame la Maire déclare vouloir éviter d'avoir la piste cyclable, au moins pendant la durée où il y aura les deux emprises. D'autant plus qu'il y a dans la rue Poliveau des crèches, et qu'il convient d'en assurer un accès sécurisé.
- ❖ ***Concernant les horaires du chantier.*** L'amplitude horaire du chantier s'étend de 7 heures à 19 heures maximum. Dans les faits, les ouvriers du chantier arrivent à 7h, et les travaux commencent à 8h. Les derniers ouvriers quittent le chantier aux alentours de 17 ou 18 heures. Il convient de remarquer que les bennes à ordures passent pour la collecte entre 7 heures et 8 heures, aussi un planning devra être établi afin que le chantier ne perturbe pas leur passage.
- ❖ ***Pourquoi l'immeuble réhabilité sera chauffé au gaz au lieu d'être reliés à la CPCU ?*** Comme le projet est un projet de réhabilitation, situé en cœur d'îlot, et non pas en bordure de rue, le raccord à la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain, est rendu délicat par la nécessité de passer sous un porche, et de traverser des caves. Aussi le choix de chauffage retenu a été le gaz, plus facile à amener que la technologie CPCU.

3. Divers

- ❖ ***Au sujet des nuisances sonores causées par l'établissement les Grands Duacs, rue Pascal.*** Malgré des verbalisations régulières, l'établissement continue de provoquer des nuisances pour le voisinage. Madame la Maire déclare suivre l'affaire, mais le sujet est compliqué, les moyens de pression pour faire cesser ces nuisances sont limités.
- ❖ ***Sur le projet de transformation d'un garage rue de l'Essai.*** Il s'agit d'un permis de construire déposé par Intermarché au 4-6 rue de l'Essai. Madame la Maire avait donné dans une lettre au service de l'Urbanisme son avis défavorable à ce permis de construire, le directeur de l'Urbanisme s'est déclaré sensible aux arguments avancés, mais pour l'instant, le dossier est toujours en instruction, et la décision n'a pas encore été rendue.
- ❖ ***Au sujet des prières de rue du vendredi, près de la Grande Mosquée.*** Madame la Maire a écrit une lettre au recteur de la Grande Mosquée, Dalil BOUBAKEUR, sur ce sujet sensible. Une réunion à la Grande Mosquée en présence du directeur adjoint de cabinet du préfet de police et des représentants du commissariat a eu lieu. Le recteur ainsi que ses proches collaborateurs étaient là, ainsi que deux imams de la mosquée. Il a été convenu que l'imam, au début de son prêche rappelle que les fidèles ne doivent pas prier dans la rue ; de plus, un des proches collaborateurs du recteur sera présent, de 12h30 à 13h30, afin d'inviter ceux qui sont dans la rue à entrer dans la mosquée. Pour l'appuyer, deux policiers en tenue pourront être là environ 20 minutes avant le début de la prière et resteront en retrait.

La séance est levée.